

# Webinaire adhérent REP ASL 29/09/2022



**UNION SPORT & CYCLE**  
UNION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DU SPORT, DES LOISIRS,  
DU CYCLE ET DE LA MOBILITÉ ACTIVE

**EcoLogic**



**OSV**  
Outdoor Sports  
Valley



www.fevad.com



**gifap**  
Groupeement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche



Tél. : 01 30 57 79 09 - Email : [contact@ecologic-france.com](mailto:contact@ecologic-france.com)

Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.

[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)

# La filière du sport et du cycle



**UNION SPORT & CYCLE**

UNION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DU SPORT, DES LOISIRS,  
DU CYCLE ET DE LA MOBILITÉ ACTIVE



Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche



## Evolution de l'actionnariat



## Membres du Conseil Stratégique ASL



**Synergies** multi-filières, notamment sur Mobilités douces et plus largement Sport et Loisirs / + de 150 adhérents filière EEE liés au secteur sports et loisirs.



## Points clés de la filière

---

**Adhésion** : 199 adhérents représentant 36kt de cat1 et 70 kt de cat2 ; recherche active des contributeurs pour atteindre estimé de 50kt en cat1 et 100kt en cat 2. Critères de performance environnementale et eco-modulation validés en CPP;

**Collecte** : réseau de 700 magasins et 157 déchèteries à date. Prévision de 1000 points de collecte fin 2022

**Réemploi** : soutiens finalisés avec les têtes de réseau, plan réemploi validé en CPP, recensement et enregistrement des acteurs en cours; gros travail d'accompagnement sur le volet traçabilité et reporting

**Réparation** = critères de labellisation définis, modalités de soutien finalisées, plan réparation validés en CPP, AO des organismes labellisateurs finalisé, développements informatiques en cours, démarrage expérimentation en octobre 2022

**Traitement** : prestataires sélectionnés suite à l'appel d'offre. 5 sous-flux de traitement.

**R&D** : lancement des études obligatoires (critères perf environnementale, étude DROM-COM), études indicateurs réparation, expérimentation préparation à la réutilisation, caractérisation, étude comportementale de collecte

**Communication** : approche directe des metteurs en marché & partenaires de collecte (salons professionnels, ecosport tour, phoning, mailing, soutien des organisations professionnelles), signalétique et outils pour les points de collecte, Infotri en attente de validation par les PP



# Le calendrier des travaux & livrables

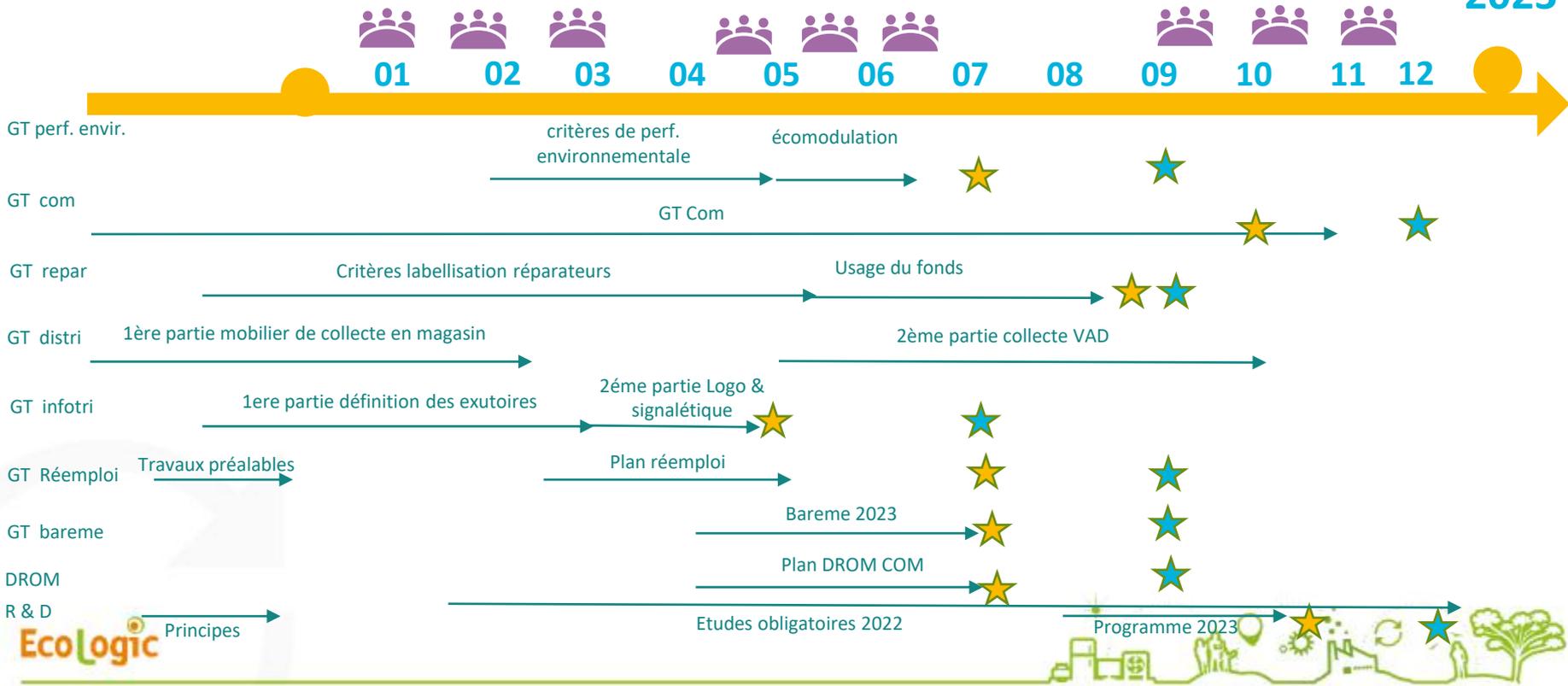
Légende

-  COSTRAT
-  Livrable DGPR
-  Livrable CPP

2021

2022

2023



# Le fonds Réparation



Créé par la [loi du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (**AGEC**), qui vise l'allongement de la durée d'usage des produits.

Dans ce cadre, les éco-organismes et les systèmes individuels participent au financement des coûts de réparation en créant un fonds doté des ressources nécessaires à l'atteinte d'objectifs de réparation fixés au cahier des charges d'agrément. Ce fonds peut être mutualisé dans une filière, voire entre filières

11

Montant du fonds en M€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Cycles et équipements de déplacement personnel	5,7	11,5	17,2	22,9	28,7	34,4
Autres articles de pratique sportive et activités plein air	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
<b>Total M€</b>	<b>6,3</b>	<b>12,1</b>	<b>17,8</b>	<b>23,5</b>	<b>29,3</b>	<b>35,0</b>



## Critères de labellisation des réparateurs

---

- **Identification** établissement (existence légale)
- **Proximité** géographique (<50 km, exception pour cas particuliers)
- Exigences **environnementales** (conformité amont/aval)
- **Ancienneté** réparateur (>12 mois)
- **Qualification** (resp. atelier avec qualification reconnue) ou **expérience** (2 ans réparateurs)
- **Information** du consommateur (exigences label, montant, modalité)
- **Garantie** de la réparation (3 mois)
- Sensibilisation au marquage (pour le cycle)
- **Reporting** des indicateurs de la réparation



# Modalités d'usage du fonds réparation

---

## Catégorie 1

- Forfait de 15€ pour les réparations > 65€ puis forfait de 30€ pour les réparations > 120 €

## Catégorie 2

- Forfait dont le montant et les seuils restent à définir
- Liste de produits éligibles en 2023 : sacs à dos , tentes , combinaisons en néoprène , stand up paddle, kayaks, chaussons d'escalade, couvertures pour chevaux , raquettes à neige



# Barème 2023

## Catégorie 1 Cycle :

- Barème moins élevé que prévu
- Tranche supplémentaire pour les vélos inférieur à 200€

Sup 1000€ (prix 1ere MSM)	ASLvel01	14,62 € / unité	27,54 € / unité
Sup 400€ et inf. 1000€ (prix 1ere MSM)	ASLvel02	6,20 € / unité	10,64 € / unité
Sup 200€ et inf. 400€ (prix 1ere MSM)	ASLvel03	3,70 € / unité	5,61 € / unité
inf. 200€ (prix 1ere MSM)	ASLvel04		
- sup à 100€ et inf à 200 €	ASL vel041	2,43 € / unité	3,92 €/unité
- inf à 100€	ASL vel042		2,35 €/unité



# Barème 2023 – Produits métalliques

## Catégorie 2 :

- Barème existant sur les ASL ayant un contenu métallique > 80 %
- Création d'un barème 2023 pour les ASL de la catégorie 2 ayant un contenu métallique > 95 %
  - ASL constitués presque exclusivement de métal ont un potentiel de recyclage et une valeur matière importante
  - 5 tranches (au lieu de 12 tranches)
  - Barème = Montant plancher de la tranche historique

Tout ASL de composition matière > à 95% métal (Hors REP DEEE, DEA)	Haltères, Equipements de Fitness, cages de foot métalliques...	inf. à 1kg	ASLmet13	0,11 € / unité
		>= 1 et inf. à 5kg	ASLmet14	0,55 € / unité
		>= 5 et inf. à 10kg	ASLmet15	0,77 € / unité
		>= 10kg	ASLmet16	2,75 € / unité
Tout ASL de composition matière de 80% à 94% métal (Hors REP DEEE, DEA)	bâtons de ski, cercle de panier de b	inf. à 0,2kg	ASLmet1	0,02 € / unité
		>= 0,2 et inf. à 0,5kg	ASLmet2	0,06 € / unité
		>= 0,5 et inf. à 1kg	ASLmet3	0,11 € / unité
		>= 1 et inf. à 2kg	ASLmet4	0,22 € / unité
		>= 2 et inf. à 3kg	ASLmet5	0,33 € / unité
		>= 3 et inf. à 4kg	ASLmet6	0,44 € / unité
		>= 4 et inf. à 5kg	ASLmet7	0,55 € / unité
		>= 5 et inf. à 6kg	ASLmet8	0,66 € / unité
		>= 6 et inf. à 10kg	ASLmet9	0,77 € / unité
		>= 10 et inf. à 15kg	ASLmet10	1,32 € / unité
		>= 15 et inf. à 21kg	ASLmet11	1,87 € / unité
		> 21kg	ASLmet12	2,75 € / unité



## Ecomodulation du barème

**Conformément aux exigences de la Loi AGECE et de leur CDC d'agrément, les éco-organismes doivent\*:**

→ Proposer, dans un délai de 6 mois après leur agrément, **des primes et pénalités** fondées sur des critères de performance environnementale pertinents portant **au moins sur les critères suivants** :

- a) disponibilité des pièces détachées ;
- b) incorporation de matière recyclée.
- c) à compter de 2024 : recyclabilité
- d) à compter de 2025 : durabilité

→ **Présenter ces propositions** en CPP pour avis, puis au Ministère

→ **Evaluer l'impact** des critères et montants des modulations et de leur adéquation au regard des objectifs atteints au + tard 3 ans après la date de l'agrément

En janvier 2023 => modulation sur des produits ciblés puis extension en 2024

\*Art R541-99 et L 541-10-3



# Thème 1 - Disponibilité des pièces détachées

---

## CR 1.1 Durée de disponibilité :

- Prime pour les produits dont les pièces détachées sont disponibles au-delà de 10 ans et si la documentation indiquant la démarche à suivre pour remplacer une pièce détachée est disponible au grand public

## CR 1.2 Délai de disponibilité :

- Pénalité pour les pièces détachées indisponibles sous 7 jours ouvrés. Le délai est compté comme la durée moyenne, entre la sollicitation du revendeur envers le producteur et la réception de la pièce par le revendeur

## Produits éligibles :

- Janvier 2023 :
  - familles de produits bénéficiant d'une liste de pièces détachées dans le cadre du projet de décret de la loi climat et résilience : rameurs, elliptiques, tables de tennis de table, trottinettes, tentes de loisir)
  - + paddle nautique & panier de basket
- Janvier 2024 : Les cycles, également inclus dans le décret, feront l'objet de discussions spécifiques pour déterminer quelles pièces détachées seront concernées.



## Thème 2 - Intégration de matière première recyclée

### Assiette de calcul

- calcul de la part de matières recyclées sur la masse totale du produit
- prise en compte indifférenciée des matériaux recyclés post-production (issus d'une autre production) et post-consommation

**Seuils pour la liste des produits ci-dessous** (les seuils pourront évoluer lors de l'extension du critères à d'autres produits notamment les « vêtements sportifs ») :

Seuil intégration de 40% de matière première recyclée post prod + post conso

### Produits éligibles en 2023 :

Tapis de sol, table de tennis de table. Produits **montagne** hiver (skis, Bâtons, Chaussures de ski, Casques de ski, Masque de ski, Snowboards, Fixations, Raquettes, Luges), Produits du **nautisme** (Canoë / Kayak gonflable, Canoë / Kayak rigide, Pagaies, Avirons, Rames/Pelles d'aviron, Rafts, Planches de surf en mousse, Planches de surf rigides, Planches de windsurf, Mats de windsurf, Wishbone de windsurf, Stand-up paddle gonflable, Stand-up paddle rigide, Planches de kite-surfs), **gilet** de sauvetage, **voile**, Ailes de kite-surfs, **tente** de loisir, **combi** néoprène



# Amplitude de la modulation

## • Principes :

- Prime ou pénalités de 10% du montant de l'éco-contribution
- Critères cumulables pour un même produit

## Exemples de modulation sur des produits en 2023 :

	Barème 2023	critère 1 disponibilité pièces détachées > 10ans	critère 2 délai pièces détachées > 7j	critère 3 intégration matières recyclées > 40%	crit 1 + 2 + 3	crit 1+2	crit 1+3
Table ping pong	3,18 € / unité	2,86 € / unité	3,50 € / unité	2,86 € / unité	2,86 € / unité	3,18 € / unité	2,54 € / unité
Trottinette adulte	2,16 € / unité	1,94 € / unité	2,38 € / unité			2,16 € / unité	
gilets de sauvetage	0,13 € / unité			0,12 € / unité			
masque de ski	0,06 € / unité			0,05 € / unité			
paddle	1,70 € / unité	1,53 € / unité	1,87 € / unité	1,53 € / unité	1,53 € / unité	1,70 € / unité	1,36 € / unité



# Amplitude de la modulation

## Exemples de modulation sur des produits en 2023 :

Famille	sous famille (matériau dominant par proportion massique)	Projet barème modulé 2023 (€HT/unité de vente)							
		Projet Barème 2023 (/unité de vente) hors modulation v01juil2022	critère 1 disponibilité pièces détachées > 10ans	critère 2 délai pièces détachées > 7j	critère 3 intégration matières recyclées > 50%	crit 1 + 2 + 3	crit 1+2	crit 1+3	crit 2+3
paniers de basket	>= 3 et inf. à 4kg	0,44 € / unité	0,40 € / unité	0,48 € / unité	0,40 € / unité	0,40 € / unité	0,44 € / unité	0,35 € / unité	0,44 € / unité
paniers de basket	>= 4 et inf. à 5kg	0,55 € / unité	0,50 € / unité	0,61 € / unité	0,50 € / unité	0,50 € / unité	0,55 € / unité	0,44 € / unité	0,55 € / unité
paniers de basket	>= 5 et inf. à 6kg	0,66 € / unité	0,59 € / unité	0,73 € / unité	0,59 € / unité	0,59 € / unité	0,66 € / unité	0,53 € / unité	0,66 € / unité
paniers de basket	>= 6 et inf. à 10kg	0,77 € / unité	0,69 € / unité	0,85 € / unité	0,69 € / unité	0,69 € / unité	0,77 € / unité	0,62 € / unité	0,77 € / unité
paniers de basket	>= 10 et inf. à 15kg	1,32 € / unité	1,19 € / unité	1,45 € / unité	1,19 € / unité	1,19 € / unité	1,32 € / unité	1,06 € / unité	1,32 € / unité
paniers de basket	>= 15 et inf. à 21kg	1,87 € / unité	1,68 € / unité	2,06 € / unité	1,68 € / unité	1,68 € / unité	1,87 € / unité	1,50 € / unité	1,87 € / unité
paniers de basket rameurs	> 21kg	1,87 € / unité	1,68 € / unité	2,06 € / unité	1,68 € / unité	1,68 € / unité	1,87 € / unité	1,50 € / unité	1,87 € / unité
elliptiques		1,87 € / unité	1,68 € / unité	1,68 € / unité			1,87 € / unité	1,50 € / unité	



# Barème 2023 – Barème simplifié

1 ASL = 1 éco contribution



Une information de poids moyen définie par Ecologic



Pas de notion de prime d'éco-modulation



Segmentation inspirée du barème standard, décliné par sport ou loisir



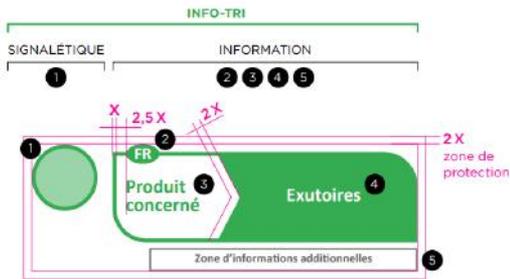
Une éco-contribution majorée pour une démarche incitative

Segment	Familles	produit	Barème simplifié 2023
CYCLES	vélo	Sup 1000€ (prix 1ere MSM)	19,00 €
		Sup 400€ et inf. 1000€ (prix 1ere MSM)	9,00 €
		Sup 200€ et inf. 400€ (prix 1ere MSM)	5,00 €
		100 à 200€ (prix 1ere MSM)	4,00 €
		0-100€ (prix 1ere MSM)	4,00 €
	Pièces détachées vélo - Cadre	cadre	1,80 €
	Pièces détachées vélo - Amortisseur	amortisseur	1,30 €
	Pièces détachées vélo - Fourche	fourche	1,80 €
	Pièces détachées vélo - Direction	guidon, potence, jeu de direction, poignée	0,80 €
	Pièces détachées vélo - transmission	jeu de pédalier, pédalier, pédales, plateaux, chaîne, dérailleur avant, dérailleur arrière, patta de dérailleur, manette de vitesse	0,80 €
	Pièces détachées vélo - Selle	Selle, tige de selle, collier de selle	0,80 €
	Pièces détachées vélo - Freinage	Câbles, patins de freins mâchoires, garniture frein tambour, disque de frein	0,30 €
		Freins mâchoires, freins Tambour, r, freins Hydrauliques.	1,30 €
	Pièces détachées vélo - Roue	Moyeu avant, moyeu arrière, jantes, fonds de jante, rayon, écrous de rayon	0,80 €
roue avant, roue arrière		1,80 €	



# InfoTri

INFO-TRI = SIGNALÉTIQUE + INFORMATION



# Le dispositif de collecte

## Réparation



Déchèteries



Acteurs de l'ESS



Distributeurs



Lieux de pratique (ASL uniquement)



Réemploi par les acteurs de l'ESS ( exemple : zone réemploi en déchèterie)



Centre de tri



4 grandes familles de tri pour les ASL

- Cycle entier
- Metaux Ferreux
- Metaux non Ferreux
- Plastique
- Autres ASL

Centre de traitement



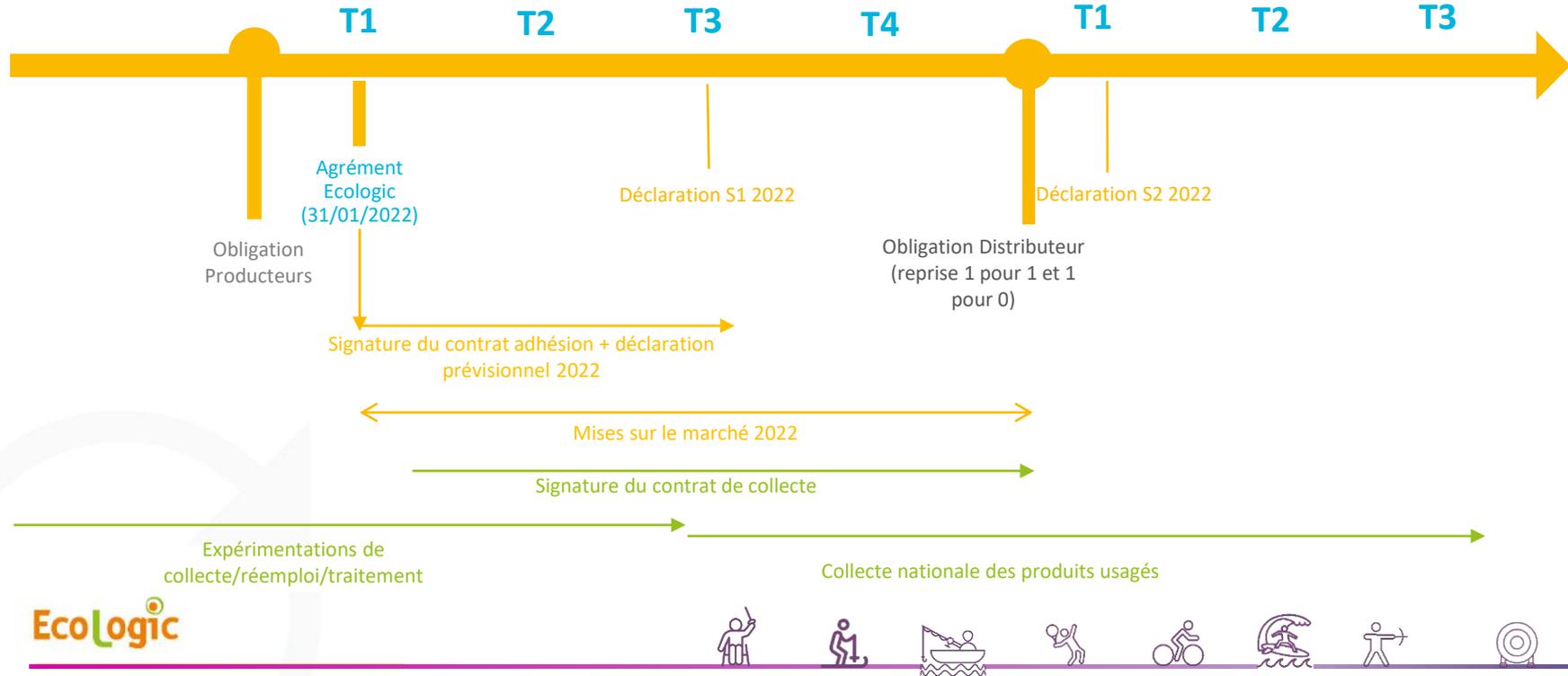
# Modalités administratives



# Le calendrier prévisionnel Filière ASL

2022

2023



# Format de la déclaration de mises sur le marché ASL

Déclaration Mises Sur le Marché de l'année 2021 ou estimation 2022 pour facturation de l'année d'adhésion 2022							
	Raison sociale						
	Nom et prénom du contact						
	Adresse email						
	Numéro de téléphone						
Désignation article	Catégorie ASL (cat1/cat2)	Code barème	Nombre d'unités	Poids unitaire	Contribution unitaire	Montant total contribution	
						0	
						0	
						0	
						0	

& Déclaration du S1 2022 via le fichier excel (extranet en cours de paramétrage)



# Equipe Ecologic

## Vanessa MONTAGNE

Directrice Nouvelles Filières

[vmontagne@ecologic-france.com](mailto:vmontagne@ecologic-france.com)

## Pauline VILLARD

Responsable animation & coordination Economie Circulaire

[pvillard@ecologic-france.com](mailto:pvillard@ecologic-france.com)

## Camille Fenayrou

Responsable Communication

[cfenayrou@ecologic-france.com](mailto:cfenayrou@ecologic-france.com)

## Hugo SCHUHMAN

Responsable Producteurs / Acteurs Economie Circulaire – Nouvelles Filières

[hschuhmann@ecologic-france.com](mailto:hschuhmann@ecologic-france.com)

